

*Proposition présentée par les députés :
M^{me} et MM. Stéphane Florey, Patrick Lussi, André
Pfeffer, Christo Ivanov, Virna Conti, Thomas Bläsi*

Date de dépôt : 12 octobre 2021

Proposition de motion pour une fermeture nocturne des petites douanes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l’augmentation constante de la circulation, notamment transfrontalière ;
- les nuisances insupportables dues au trafic de transit dans les villages proches des douanes ;
- que des axes de circulation traversent les cœurs historiques de village, incapables d’absorber un tel trafic pendulaire ;
- la qualité de vie des habitants qui s’est fortement dégradée ces 30 dernières années ;
- les conséquences sur la santé des personnes exposées à un bruit excessif ;
- la volonté du Grand Conseil de construire des routes de contournement (Chancy, Soral, Meinier, Cartigny, etc.) ;
- les nombreuses études effectuées les concernant ;
- les projets de lois 11589 et 12018 pour relancer ces études ;
- les multiples pétitions des habitants des villages traversés par le trafic pendulaire ;
- la non-volonté du Conseil d’Etat d’entrer en matière sur ces demandes ;
- que la faible densité dans les localités d’où proviennent les flux de travailleurs frontaliers ne permet pas la mise en place d’une offre de transports publics attrayante,

invite le Conseil d'Etat

- à fermer les petites douanes entre 18h00 et 9h00 tant que les routes de contournement des communes de Chancy, Cartigny, Soral et Meinier ne sont pas construites ;
- à étendre la mesure de fermeture à toutes les communes frontalières qui en feraient la demande.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les habitants des villages situés à la limite de la France voisine n'en peuvent plus du trafic pendulaire. Ils ont régulièrement exprimé leur exaspération dans diverses pétitions déposées au Grand Conseil, comme notamment les pétitions 1784 (Chancy) ou 1956 (Soral). Le problème de fond, soit le trafic de transit issu des déplacements des pendulaires, augmente d'année en année avec la hausse de la population dans le Grand Genève. En dix ans, le département de la Haute-Savoie a gagné 70 000 habitants et celui de l'Ain 40 000 habitants. Une hausse de la mobilité de 47% d'ici à 2040 est attendue à la frontière sud du canton.

Pour mémoire, s'agissant de la commune de Chancy, la loi 11589 (votée par le Grand Conseil) fait suite à la pétition 1784 (faisant l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat) et à la motion 2152. Pour Soral, la loi 12018 (également votée par le Grand Conseil) fait suite à la pétition 1956 (faisant l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat) demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral qui connaît un trafic de transit insupportable.

Cartigny, bien que n'étant pas directement limitrophe, subit les nuisances dues au trafic frontalier comme les communes de la Champagne, d'où l'adoption par le Grand Conseil de la loi 12101, ouvrant un crédit pour des études préliminaires sur la faisabilité de la réalisation du contournement routier du village de Cartigny.

Il faut relever que la plupart de ce trafic de transit est issu des déplacements de pendulaires qui se rendent des régions de France voisine dans le canton de Genève en début de journée et vice-versa en fin de journée. C'est donc principalement entre 5h et 8h du matin, puis entre 16h à 19h le soir que l'encombrement automobile atteint son paroxysme et que la dangerosité ainsi que la pollution qui en découlent sont particulièrement ressenties par la population. Les voiries et la proximité de bâtiments situés en zone 4b ne permettent pas l'absorption d'un tel trafic pendulaire. Enfin, l'offre de transports publics est faible ou inexistante, car la faible densité dans les localités d'où proviennent les flux de travailleurs frontaliers ne permet pas la mise en place d'une offre attractive.

Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage. Sans surprise, le Conseil d'Etat a manifesté peu d'enthousiasme sur ces projets de

contournement portés par la population locale, mais difficilement réalisables selon lui au vu de leurs prétendus impacts environnementaux.

Suite au constat d'une absence de volonté gouvernementale de réaliser dans un avenir raisonnablement acceptable les contournements routiers, la présente proposition de motion demande, pour la sécurité, la santé et la qualité de vie des villageois concernés, la fermeture des petites douanes entre 18h00 et 9h00 tant que les routes de contournement des communes de Chancy, Cartigny, Soral et Meinier ne sont pas construites. La deuxième invite propose d'étendre la mesure de fermeture des petites douanes à toutes les communes frontalières qui en feraient la demande.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.